

AVIS PUBLIC

IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT

Aux citoyens et citoyennes, propriétaires et résidents permanents ou saisonniers au lac Trois-Saumons, vous êtes informés de ce qui suit :

DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES DANS LE LAC TROIS-SAUMONS

Le déversement ces derniers temps d'une appréciable quantité d'eaux usées dans le lac Trois-Saumons, avec matières fécales flottant près de la rive a alerté nos élus municipaux.

Un tel geste est illégal et constitue une grave atteinte à la qualité environnementale du lac et, par-dessus tout, il peut provoquer de sérieux problèmes de santé publique pour les populations de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli qui consomment l'eau potable provenant du lac Trois-Saumons.

Des experts en inspection d'installations septiques ont été mandatés par la Municipalité pour identifier la provenance d'un tel déversement d'eaux usées. Plusieurs installations septiques ont été examinées de près jusqu'à maintenant et nos recherches se poursuivront jusqu'au début de la période hivernale.

Le ou les contrevenants seront soumis à une IMPORTANTE AMENDE ET POURSUIVIS EN JUSTICE.

Nous invitons toute personne constatant quelque déversement d'eaux usées que ce soit dans le lac Trois-Saumons à nous en informer le plus rapidement possible au **418 291-2791 ou 418 241-6089** afin que nous puissions **(7/7 jours)** nous rendre sur place prendre un échantillon d'eau pour fins d'analyse par un laboratoire agréé.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, LE 8 NOVEMBRE 2022.

GILLES PICHE

Directeur général et greffier-trésorier

RECHERCHE DE DEUX PERSONNES POUR LA PATINOIRE MUNICIPALE

Devant la difficulté à recruter une personne responsable de la glace et de la surveillance pour cet hiver, nous avons décidé de scinder le poste en deux fonctions différentes.

La personne préposée à la patinoire aura comme responsabilités :

- Le surfacage de la patinoire et l'entretien de la glace nécessaires aux activités de patin (hockey, etc.);
- Le déneigement de la surface (équipement fourni par la Municipalité);
- L'installation des filets de jeu lorsque nécessaire.

La personne préposée à la surveillance aura comme responsabilités :

- L'ouverture du Centre des loisirs selon l'horaire établi pour l'utilisation de la patinoire par le public (excluant l'horaire réservé aux services scolaires);
- L'installation des bancs et des tapis de protection du plancher dans le Centre des loisirs;
- La surveillance des lieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;

- Être disponible selon l'horaire régulier à établir, de même que pour l'horaire spécial de la période des fêtes de fin d'année et de la semaine de relâche scolaire;
- Tenir une cantine à l'intérieur du Centre des loisirs, au bénéfice des usagers, c'est-à-dire voir à son approvisionnement, à la vente des produits et à la propreté des lieux. Tous les profits de cette cantine reviendront à la personne préposée, en plus des honoraires qui lui seront versés.

Si l'une ou l'autre de ces responsabilités vous intéresse, veuillez communiquer le plus tôt possible avec la direction générale,

- En personne au 14, rue des Loisirs
- par téléphone au 418 598-3368, poste 202, ou
- par courriel : administration@saint-aubert.net

Les adolescents de 14 ans et + sont les bienvenus pour s'impliquer et venir discuter avec nous si un emploi à temps partiel comme ce qui est décrit ci-dessus leur convient.

⇒ **SI LE RECRUTEMENT EST IMPOSSIBLE, LA PATINOIRE NE POURRA ÊTRE UTILISÉE CET HIVER.
FAITES VITE : MANIFESTEZ VOTRE INTÉRÊT!**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 514-2022

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} novembre 2022, le projet de règlement d'urbanisme suivant a été déposé et adopté par les élus municipaux :

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 514-2022 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 485-2019 AFIN DE PROHIBER LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET LES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS AÉRIENNES COMMERCIALES EN ZONES DE VILLÉGIATURE (Rv), DE MODIFIER LES CONDITIONS D'INSTALLATION D'UN CONTENEUR ET DE PERMETTRE LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION DANS UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION.

Ce règlement vise à permettre au Conseil municipal d'ajouter et de préciser diverses dispositions du règlement de zonage No 485-2019 afin d'avoir des outils réglementaires actualisés répondant aux nouvelles réalités de la Municipalité.

Ces ajustements visent notamment à interdire l'exploitation des résidences de tourisme ainsi que les activités commerciales en zone de villégiature et à encadrer les usages complémentaires à l'habitation dans des bâtiments complémentaires.

De plus, dans une récente démarche de modification de son SADR, la MRC de L'Islet souhaite davantage encadrer les conditions d'installation et d'implantation des conteneurs sur le territoire. Dans une obligation de concordance, la municipalité de Saint-Aubert doit intégrer ces modifications dans son règlement de zonage numéro 485-2019.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie de ce projet de règlement au bureau municipal sur demande au 418-598-3368 Poste 201. Celui-ci peut être consulté sur le site internet de la municipalité.

Certaines dispositions incluses dans ce projet de règlement seront assujetties à la procédure d'approbation référendaire.

Les membres du conseil municipal seront appelés à procéder à l'adoption de ce règlement lors de la séance ordinaire du **MARDI 6 DÉCEMBRE 2022** qui se tiendra en présentiel et en visioconférence à partir de la salle du conseil municipal sise au 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra au début de la séance du conseil municipal le MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 À 19h30.

Toute personne intéressée par l'adoption de ce règlement peut être présent à la consultation qui se déroulera à la salle du conseil municipal sise au 14 rue des Loisirs ou s'inscrire à la visioconférence par ZOOM **au plus tard MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 À 15 h** par courriel à l'adresse suivante: reception@saint-aubert.net. Toute personne intéressée peut également faire connaître ses interrogations, commentaires ou son opposition à l'adoption de ce projet de règlement en transmettant son avis écrit à l'adresse postale suivante **au plus tard MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 À 15 h** :

Municipalité de Saint-Aubert
14, rue des Loisirs
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
ou par courriel : administration@saint-aubert.net

DONNÉ À SAINT-AUBERT CE QUINZIÈME JOUR DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

GILLES PICHE

Directeur général et Greffier-Trésorier

NIVEAU DU LAC TROIS-SAUMONS

Le niveau du lac est maintenant à son plus bas niveau, soit 30 cm (12 pouces).

FERMETURE DES CÔTES À L'OUEST POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Les barrières sont maintenant fermées dans les côtes à l'ouest de la municipalité :

- Route du Lac-Trois-Saumons
- Côte du camp Odyssée Trois-Saumons

COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES – CHEMIN LECLERC

Comme chaque année, le passage des camions devient impossible pendant l'hiver sur le chemin Leclerc. Les citoyens y résidant doivent faire en sorte que le ramassage de leurs matières résiduelles (ordures et recyclage) puisse être fait depuis le chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons.

Veuillez prendre note que la dernière collecte porte-à-porte sur le chemin Leclerc a eu lieu le lundi 14 novembre courant.

SERVICE DE GARDE COMMUNAUTAIRE – BONNE NOUVELLE !



Le ministère de la Famille du Québec vient de confirmer au CPE-BC Les Coquins de Saint-Jean-Port-Joli, que le projet pour Saint-Aubert a été approuvé. Les responsables de service de garde sont en processus d'accréditation.

Concernant les locaux que la Municipalité mettra à la disposition de ce service, au sous-sol de l'édifice Desjardins, des travaux de mise à niveau commenceront sous peu. Nous espérons l'ouverture du service avant la fin de l'hiver.

URBANISME – ENVIRONNEMENT



La Municipalité de Saint-Aubert est heureuse de vous présenter une nouvelle employée, citoyenne de Saint-Aubert : **M^{me} Syndel Jean**, inspectrice en urbanisme à raison de trois demi-journées par semaine.

Syndel est étudiante en technique d'architecture au Cégep de Lévis et terminera sa formation en mai 2023.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue dans notre équipe!

COLLECTE DES REBUTS ÉLECTRONIQUES



Jusqu'au 8 décembre, vous êtes invités à déposer vos appareils électroniques au garage municipal situé au 18, rue des Loisirs. Déposez vos objets dans l'espace prévu à cette fin à l'extérieur. *Notez qu'il est aussi possible d'aller les porter à l'écocentre de L'Islet pendant les heures d'ouverture.*

Pour consulter la liste de tous les types de produits acceptés, rendez-vous sur <https://recyclermeselectroniques.ca/gc/quoi-recycler/>



Pourquoi ne pas profiter du **Programme RÉNORÉGION** de la Société d'habitation du Québec si vous avez des rénovations importantes à faire sur votre maison?

Pour plus de détails, **adrezsez-vous directement à votre MRC ou à la Municipalité**. Vous pouvez également consulter la page RÉNORÉGION sur le site internet de la Société d'habitation du Québec.

Si vous êtes éligible, n'hésitez pas à vous y inscrire. Il y a là des milliers de dollars pour vous aider à réaliser votre projet.

MISE SUR PIED D'UN COMITÉ ENVIRONNEMENT

Vous êtes sensible à la cause environnementale?

Vous êtes éco-anxieux?

Vous aimeriez mettre l'épaule à la roue pour que notre milieu préserve un environnement sain?

NOUS AVONS CE QU'IL VOUS FAUT!

Le conseil municipal souhaite mettre sur pied un comité consultatif en environnement dans lequel les citoyens et citoyennes pourront s'impliquer et faire valoir leur point de vue.

Faites-nous part, s.v.p., de votre intérêt.

Communiquez avec Florence Gauthier au 418 598-3368, poste 205 ou f.gauthier@saint-aubert.net

BIBLIOTHÈQUE CHARLES-E.-HARPE

La bibliothèque Charles-E.-Harpe sera fermée du 22 décembre 2022, 20 h jusqu'au 3 janvier 2023, alors que le service reprendra à 18 h 30.

D'ici là, la bibliothèque a reçu une belle série de livres pour enfants à thématique de Noël. Profitez-en pour mettre vos tout-petits dans l'esprit des Fêtes. La bibliothèque leur offrira une heure du conte de Noël le vendredi 16 décembre à 9 h30 (remise au mercredi 21 décembre en cas de mauvais temps).

VISITE DU PÈRE NOËL

Le service des Loisirs, avec l'aide de dévoués bénévoles, prépare la visite du père Noël à Saint-Aubert le samedi 17 décembre.

Suivez-nous sur la page Facebook *Loisirs Saint-Aubert* pour en savoir davantage dans les prochaines semaines.

BRANCHEMENT INTERNET À PRIX RÉDUIT

Voici un rappel de ce que nous avons publié en mai dernier. À vous d'en profiter.

En partenariat avec les 14 fournisseurs de services Internet participants, d'un peu partout au pays et qui contribuent volontairement à l'initiative en offrant **des forfaits Internet haute vitesse à 20 \$ par mois**, le gouvernement du Canada aide à brancher des centaines de milliers de familles et d'aînés à faible revenu à des services abordables.

L'admissibilité est aussi élargie dans le contexte de cette deuxième phase. Les aînés recevant le montant maximal du Supplément de revenu garanti (SRG) s'ajoutent donc aux familles recevant le montant maximal de l'Allocation canadienne pour enfants. Les fournisseurs de services Internet participant à *Familles branchées* sont, entre autres, [Bell Canada](#), [Cogeco](#), [Rogers](#), [TELUS](#) et [Vidéotron](#).

Aucuns frais d'équipement ou d'installation ne s'appliquent.

Le forfait Internet à 10 \$ offert dans le cadre de la première phase de Familles branchées demeure disponible.

- Les foyers admissibles ont reçu ou recevront une lettre du gouvernement du Canada, dans laquelle ils trouveront leur code d'accès pour s'inscrire sur le portail sécurisé en ligne de *Familles branchées*. Ce code d'accès est valide pour la durée complète de l'initiative, à condition que le foyer demeure admissible. Toutefois, l'accès à une offre de services Internet à tarif réduit dépend des disponibilités.
- La contribution des fournisseurs de services Internet à *Familles branchées*, qui vise à réduire le fossé numérique touchant les Canadiens à faible revenu, est importante et représente des millions de dollars en soutien.

- *Ordinateurs pour l'excellence Canada* continuera d'exploiter et de tenir à jour le portail en ligne sécurisé qu'utiliseront les foyers admissibles ayant reçu une lettre du gouvernement du Canada.

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Enfin, notre nouveau site internet est en fonction depuis le mois dernier!

Nous avons toujours la même adresse (www.saint-aubert.net). Les mêmes grands titres et rubriques s'y retrouvent, et plus encore, mais le tout est présenté différemment, de façon à faciliter la consultation et la navigation.

Pour les amateurs de belles images, vous retrouverez une galerie de photos sous la rubrique *Ma Municipalité*, qui fait place à l'histoire et au patrimoine, en plus de photos contemporaines de notre milieu et de nos gens. Par ailleurs, si vous êtes vous-mêmes photographe amateur, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos plus belles prises.

Au bas de la page d'accueil, vous retrouverez nos avis publics, à partir des plus récents. Et plus bas encore, vous êtes invités à vous inscrire à notre *Infolettre* et aux *Alertes municipales*.

ABONNEMENT À NOTRE INFOLETTRE

Une autre nouveauté est que nous disposons dorénavant d'un nouvel outil de communication avec vous, citoyens et citoyennes : une infolettre.

Qu'est-ce qu'une infolettre ? C'est un message envoyé par courriel, transmis à intervalle régulier à une liste de diffusion, afin d'informer les destinataires des nouveaux éléments insérés dans notre site internet.

Nous vous invitons à vous abonner à notre infolettre en cliquant sur le lien suivant au bas de la page d'accueil de notre site internet :



Vous inscrirez ensuite votre adresse courriel, votre prénom et votre nom.

La prochaine étape sera de confirmer que vous n'êtes pas un robot et ensuite, ce sera fait.

Et notez que nous sommes très ouverts à vos commentaires et suggestions concernant nos communications électroniques.

BULLETIN MUNICIPAL

MOINS DE PAPIER = PLUS DE RAPIDITÉ ET D'ÉCONOMIES

Si vous avez une résidence secondaire plutôt que votre domicile à Saint-Aubert, à coup sûr vous recevez votre bulletin municipal par courrier postal sous enveloppe. Vous pourriez nous aider à vous faire parvenir le bulletin municipal plus rapidement et à bien moindre coût en acceptant de le recevoir uniquement par courriel.

En effet, l'impression, le pliage, la mise sous enveloppe, le cachetage, l'étiquetage et l'affranchissement sont des étapes fastidieuses mobilisant des ressources humaines supplémentaires à chaque envoi, sans compter les coûts de toutes ces fournitures (papier, encre et enveloppes) et le fait que certains affranchissements hors frontières soient très coûteux.

Faites-nous part s.v.p. de votre désir de participer à cette nouvelle façon de faire pour nous aider à mieux vous servir tout en réalisant de grandes économies et en réduisant notre empreinte environnementale. Faites-nous parvenir un message par courriel avec votre nom complet, votre adresse de domicile et l'adresse courriel à laquelle vous désirez que les envois soient faits.

Votre texte peut ressembler à ceci (copiez-collez s.v.p.) :

J'accepte que le bulletin municipal me soit expédié dorénavant uniquement par courriel afin de participer à vos efforts pour être plus efficaces et réduire les coûts monétaires et environnementaux reliés au bulletin municipal.

Dans un proche avenir, nous proposerons ce pas en avant à tous les citoyens et citoyennes munis d'un moyen de communication électronique adéquat.

Merci de votre collaboration!

ABONNEMENT AUX ALERTES MUNICIPALES

Depuis la mise en fonction de notre système d'alertes municipales, nous n'avons à ce jour que 268 inscriptions, ce qui est nettement insuffisant pour que la majorité des citoyens soient avisés le plus rapidement possible en cas d'événements d'urgence.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un ordinateur ou internet pour utiliser ce système

Et vous ne serez pas sollicité inutilement, pour de la publicité par exemple, car seule votre Municipalité utilise ce système et chaque alerte entraîne des frais pour chaque message envoyé.



POUR VOUS INSCRIRE :

Si vous disposez d'un ordinateur branché sur internet ou d'un téléphone intelligent, cliquez sur le rectangle rouge au bas de la page d'accueil de notre site internet, et ensuite sur celui ci-contre :



Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité. Choisissez le moyen de les recevoir.

Inscrivez-vous gratuitement! *

* Pour les résidents de Saint-Aubert seulement.

Quand vous choisirez un mot de passe, retenez-le ou notez-le soigneusement pour pouvoir revenir à votre profil dans le futur et y apporter des changements au besoin (moyen supplémentaire de communiquer avec vous, changement de numéro de téléphone, d'adresse d'immeuble ou d'adresse courriel, etc.)

Veillez bien à indiquer TOUTES les façons dont vous voulez être alerté : téléphone, téléphone mobile, SMS (texto) et courriel.

Et profitez-en pour cocher le carré en dessous demandant à être inscrit à l'infolettre de la Municipalité. Faites d'une pierre, deux coups!

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur ou d'un téléphone intelligent, demandez à l'un de vos proches de vous inscrire. Cette personne inscrira votre nom, votre adresse (car parfois, les alertes municipales sont ciblées à un secteur particulier de la municipalité) et le ou les moyens dont vous voulez être joint : téléphone à la maison, téléphone cellulaire, etc.

Demandez-lui d'inscrire TOUS les moyens qui peuvent être utilisés pour que vous soyez avisé le plus rapidement possible, même si vous êtes à l'extérieur de la municipalité.

La personne proche de vous qui vous inscrira pourra créer votre profil. Avec un mot de passe que vous prendrez en note, vous pourrez lui demander de retourner dans ce profil aussi souvent que nécessaire, par exemple si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse.

Si vous ne connaissez personne qui puisse vous inscrire, appelez-nous à la Municipalité et nous nous ferons un plaisir de prendre vos informations et de le faire pour vous :

Geneviève Rioux – 418 598-3368, poste 201

Nous ne pourrions cependant pas créer un mot de passe pour vous et vous devrez veiller à communiquer avec nous chaque fois que vous aurez une modification à apporter à la façon dont vous voulez être alerté.

L'IMPORTANT EST DE S'INSCRIRE

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT – BÉNÉVOLES RECHERCHÉS



**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
DES MRC DE MONTMAGNY ET DE L'ISLET**

Le Centre d'action bénévole (CAB) des MRC de Montmagny et de L'Islet offre un service d'accompagnement pour vos rendez-vous médicaux. On y est à la recherche de nouveaux bénévoles, notamment à Saint-Aubert. Les frais de déplacement sont remboursés.

Pour devenir bénévole, communiquez au 418 248-7242, poste 109.

Pour recevoir le service d'accompagnement, communiquez au 418 248-7242, poste 101.

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



Une borne de recharge électrique est disponible près du bureau municipal pour les visiteurs ou pour du dépannage aux citoyens

Nous sommes heureux que des citoyens réduisent leur empreinte environnementale en s'équipant d'un véhicule électrique, mais ces derniers doivent s'assurer de disposer du branchement nécessaire à leur propre domicile afin de défrayer eux-mêmes l'électricité qu'ils consomment.

